



Pro Bowl Contest

ROLLER FREESTYLE

RÈGLEMENT SPORTIF [ATHLÈTES] 2017

Toutes autres informations en ligne sur
www.probowlcontest.fr

Tous droits réservés.

© Copyright : Pro Bowl Contest, AMSCAS, 2017

Aucune partie de ce document ne peut être reproduit sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation écrite d'AMSCAS.



TABLE DES MATIÈRES

Page

Section 1 - LES GÉNÉRALITÉS	3
1.1 : L'Événement	3
1.2 : Limitation de participants	3
1.3 : Programme sportif	3
1.4 : Conditions de participation	4
1.5 : Inscriptions	4
1.6 : Price Money	5
1.7 : Assistance secours	5
1.8 : Assurance	5
1.9 : Accès au site et contrôle de sécurité	6
1.10 : Modification - annulation de la manifestation	6
1.11 : Sanctions en cas de non-respect d'une règle de sécurité	6
1.12 : Sponsors et visibilité	6
1.13 : Utilisation d'image	7
1.14 : CNIL	7
1.15 : Utilisation de drones	8
1.16 : Respect de l'environnement	8
1.17 : Loi applicable – litige	8
1.18 : Newsletter d'information	8
Section 2 - LA COMPÉTITION	9
2.1 : Sécurité	9
2.2 : Affichage des résultats	9
2.3 : Catégories et classement	9
2.4 : Format de compétition	10
2.5 : Echauffement	11
2.6 : Rappel des règles	11
2.7 : Zone riders	11
Section 3 - LE JUGEMENT	12
3.1 : L'équipe de jugement	12
3.2 : Modalités de jugement des épreuves	13
3.3 : Contestation	13



En s'inscrivant à la compétition, chaque participant s'engage à lire et respecter le présent Règlement.

Section 1 - LES GÉNÉRALITÉS

1.1 : L'Événement

Le Pro Bowl Contest est une compétition sportive de roller freestyle se déroulant dans des équipements sportifs appelés « Bowl », à destination du grand public (femmes et hommes, de tous âges, licenciés à la Fédération Française de Roller Sports ou non).

Le Pro Bowl Contest est une compétition de niveau international et une des étapes 2 étoiles nationale de la Fédération Française de Roller Sports (FFRS).

Le présent Règlement s'applique à toutes les éditions 2017 du Pro Bowl Contest.

Dans le cadre du présent Règlement, « l'Événement » désignera indéfiniment chacune des éditions concernées. Le participant désigne le compétiteur.

Le Pro Bowl Contest est organisé par AMSCAS, association Loi 1901, enregistré à la Préfecture des Bouches du Rhône sous le numéro W133000543, numéro SIRENE 500 669 247 00032, ayant son siège social à Auberge de Jeunesse, Impasse du Docteur Bonfils, 13008 Marseille.

1.2 : Limitation de participants

Le nombre total de participants à l'Événement est limité au nombre de 110 personnes, toutes catégories confondues.

1.3 : Programme sportif

Le programme des heures de passages des catégories sportives est annoncé sur le site Internet www.probowlcontest.fr à titre indicatif. Il peut être adapté en fonction du nombre de participants effectivement inscrits dans chaque catégorie.



1.4 : Conditions de participation

Toute personne peut participer à la compétition aux conditions suivantes :

- Chaque participant âgé de moins de 18 ans doit fournir une attestation parentale de son représentant légal, l'autorisant à participer à la compétition. Une autorisation parentale type est disponible sur le site Internet : www.probowlcontest.fr/espace-rider
- Être titulaire d'une licence FFRS « compétition » en cours de validité à la date de l'Événement.
- Pour les non licenciés FFRS, présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du roller en compétition, datant de moins d'un 1 an et établi par un médecin habilité. Si le médecin est étranger, le certificat peut être rédigé en langue française, anglaise, espagnole, italienne, allemande ou portugaise, daté, signé et permettre l'authentification du médecin. Un certificat médical type est disponible sur le site Internet : www.probowlcontest.fr/espace-rider

La photocopie de licence ou le certificat médical ou la photocopie de licence devra obligatoirement être remis le jour de « l'Événement ». Aucune licence ou certificat médical envoyé en amont par courrier ou par mail ne sera pris en compte.

La participation au Pro Bowl Contest implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent « Règlement » par chaque participant et/ou de son représentant légal.

1.5 : Inscriptions

Les inscriptions à la compétition sont ouvertes à tous, aux licenciés FFRS et non licenciés FFRS.

Pour participer à la compétition, 2 manières de s'inscrire sont possibles :

I) En remplissant le formulaire en ligne sur le lien Internet suivant :

www.probowlcontest.fr/espace-rider/.

Les inscriptions en ligne sont clôturées à 20:00 UTC+2 (heure de Paris) 4 jours avant le Pro Bowl Contest. Le nombre d'inscrits est limité (article 1.2 du présent Règlement)

II) En s'inscrivant sur place (Point accueil de l'événement). Chaque participant et/ou son tuteur légal s'inscrivant sur place devra signer le présent Règlement sur place.

TARIFS INSCRIPTION	Montant en ligne	Montant sur place
Catégories Amateurs	25 €	30 €
Catégories Pros	40 €	45 €

Modalité de paiement :

En ligne : Carte bancaire Sur place : Chèque bancaire à l'ordre de « AMSCAS » ; Espèce

Tout engagement est personnel, ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit, excepté si « l'Événement » est annulé dans sa totalité.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Un contrôle d'identité sera effectué à l'accueil le premier jour de « l'Événement ».

Chaque compétiteur se verra remettre sur place un bracelet « pass » lui permettant d'accéder à la zone riders (confère article 2.6). Un badge pourra être délivré sur demande au moment de l'inscription pour un accompagnant, encadrant, éducateur, entraîneur ou coach pouvant accompagner le participant dans la zone riders.



1.6 : Price Money

Le Price money est une récompense financière remise exclusivement aux catégories professionnelles, reversé uniquement par virement bancaire.

Catégorie PROS HOMMES		Catégorie PROS FEMMES	
1 ^{er}	800 €	1 ^{ère}	500 €
2 ^{ème}	500 €	2 ^{ème}	300 €
3 ^{ème}	300 €	3 ^{ème}	150 €

La répartition du Price Money entre les Hommes et les Femmes est calculé proportionnellement au nombre de pratiquant(e)s roller freestyle engagés sur le circuit national street/rampe/bowl.

1.7 : Assistance secours

Un service est assuré par une unité de secouristes. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur la zone sportive. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de mettre hors-compétition et de faire évacuer de la zone de compétition toute personne qu'elle juge inapte à continuer la compétition. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste de l'organisation, se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions.

En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

1.8 : Assurance

La pratique du roller freestyle en compétition dans un équipement de type Bowl constitue une activité physique présentant des risques. Afin d'assurer les risques inhérents à la participation au Pro Bowl Contest, plusieurs niveaux d'assurance sont proposés aux participants.

Responsabilité civile

Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile et celle de ses préposés. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande.

Individuelle accident

Tous les participants au Pro Bowl Contest, licenciés ou non à la Fédération Française de Roller Sports, peuvent souscrire dès à présent par correspondance, ou au plus tard le jour de l'« Événement », une assurance garantissant le versement d'un capital en cas de dommages corporels (décès ou invalidité permanente) dus à un accident survenu sur le bowl et/ou skatepark qu'il en soit ou non responsable, qu'il y ait ou non un tiers identifié et/ou responsable.

L'indemnisation, fonction des dommages, intervient dès lors que l'assuré est victime d'un accident durant sa participation à l'épreuve sportive. Cette assurance est facultative mais fortement recommandée. Elle peut être souscrite en complément ou à défaut d'une assurance de même type détenue notamment via une licence sportive.

La notice d'information et le bulletin d'adhésion sont disponibles sur le site de l'événement www.probowlcontest.fr, il sera également possible d'y souscrire le premier jour de « l'Événement ».



Domage Matériel

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant « l'Événement ». Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance.

1.9 : Accès au site et contrôle de sécurité

L'introduction sur le site du Pro Bowl Contest de tout objets susceptibles d'être dangereux ou illégaux, notamment drogues, armes à feu, objets contondants et matières explosives est strictement interdite.

Pour accéder au site et pouvoir participer au Pro Bowl Contest, le participant reconnaît et accepte expressément que l'Organisateur puisse faire appel à du personnel de sécurité lequel sera habilité à contrôler tant les personnes que leurs effets personnels.

Toute personne souhaitant accéder au site accepte de se soumettre à ce contrôle. En cas de refus, la personne ne sera pas autorisée à accéder au site.

Le personnel de sécurité est habilité à refuser l'accès aux participants au comportement susceptible de perturber le bon déroulement de « l'Événement ».

1.10 : Modification - annulation de la manifestation

Si les circonstances l'exigent, l'Organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, les obstacles, de reporter la date et/ou les horaires du Pro Bowl Contest.

Si « l'Événement » devait être annulé pour tout motif indépendant de la volonté de l'Organisateur, ce dernier proposera, en fonction des circonstances, le remboursement des frais d'inscription, à l'exclusion de toute autre somme.

1.11 : Sanctions en cas de non-respect d'une règle de sécurité

Toute infraction au présent Règlement constatée par un juge officiel ou un membre de l'organisation entraînera la mise hors compétition et notamment, sans que ce qui suit soit limitatif :

- Non-respect des consignes de sécurité,
- Comportement dangereux ou agressif,
- En cas de manquement à au moins une des règles des articles 2.1.1 et 2.1.2 du présent Règlement, le juge arbitre averti officiellement le compétiteur concerné par une annonce au micro, et lui fait part des sanctions qu'il encoure aux prochains avertissements.
Au deuxième avertissement, le juge arbitre peut déclasser le compétiteur.
Au troisième avertissement, le juge arbitre peut exclure le compétiteur de la compétition.

1.12 : Sponsors et visibilité

Les affichages de toutes marques et/ou logos non autorisés au préalable par écrit par l'organisation du Pro Bowl Contest, sous quelques formes que ce soit (drapeau, banderoles, oriflammes...) sont strictement interdits sur « l'Événement ».

Les participants sont libres de représenter leur sponsor sur leur casque et/ou sur leur tenue vestimentaire, excepté si cela représente, de quelque manière que ce soit, une marque liée, de près ou de loin au tabac, drogues (stupéfiants et autres) et/ou alcool.



1.13 : Utilisation d'image

Par sa participation au Pro Bowl Contest, chaque participant autorise expressément l'organisateur, ses ayants-droits ou ayants-cause à fixer et reproduire, sur tout support et par tout moyen, et par suite, à reproduire et à représenter, sans rémunération d'aucune sorte, ses nom, voix, image, et plus généralement sa prestation sportive dans le cadre du Pro Bowl Contest, sous toute forme, sur tout support existant ou à venir, en tout formats, pour toute communication au public dans le monde entier, pour tout usage y compris à des fins publicitaires et/ou promotionnelles, et pour toute la durée de la protection actuellement accordée en matière de droit d'auteur par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Chaque participant autorise expressément et irrévocablement l'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause, afin de répondre aux impératifs des campagnes publicitaires et/ou promotionnelles à :

- 1) apporter toute modification, adjonction, suppression, qu'elle jugera utile pour l'exploitation de son image dans les conditions définies ci-dessus,
- 2) associer et/ou combiner à son image, tous/toutes signatures, accroches, slogans, légendes, marques, signes distinctifs, mentions légales, visuels et, de manière générale tout élément de toute nature au choix de l'organisateur destiné notamment à illustrer les supports de communications dans lesquelles elles sont intégrées.

Le participant garantit n'être lié par aucun contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image et/ou de son nom et/ou de sa voix.

L'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe, et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

1.14 : CNIL

AMSCAS s'engage à respecter la confidentialité des informations nominatives et données personnelles communiquées par le participant, et à les traiter dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978.

Les informations recueillies auprès des Utilisateurs/participants sont enregistrées et utilisées par AMSCAS pour assurer la gestion de leur commande, personnaliser la communication, leur adresser des informations et/ou offres d'AMSCAS, et pour ceux qui en ont manifesté leur accord lors de la création de leur compte, pour leur adresser des informations et offres des partenaires d'AMSCAS.

AMSCAS pourra être amenée à transférer de manière sécurisée à des tiers, certaines données, notamment personnelles, I) pour assurer l'accomplissement de tâches nécessaires au traitement des commandes, II) pour assurer la livraison de biens et la réalisation de prestations, III) pour lutter contre la fraude et plus généralement toute activité pénalement répréhensible, IV) pour certains aspects du service après-vente.

Et, pour ceux qui, lors de la création de leur compte, ont manifesté leur accord pour recevoir des informations et/ou proposition commerciale et/ou offres directement d'un (des) partenaires



d'AMSCAS, AMSCAS transférera de manière sécurisée à ce(s) partenaires certaines données personnelles des Utilisateurs/participants, à cette fin.

De plus, AMSCAS pourra aussi communiquer ces données pour répondre à une injonction des autorités légales ou réglementaires.

En application des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés l'Utilisateur dispose gratuitement d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données qui le concernent. Pour exercer ces droits, le participant peut, à tout moment, en faire la demande en envoyant un courrier électronique à webmaster@amscas.net ou en écrivant à AMSCAS, Auberge de Jeunesse, Impasse du Docteur Bonfils, 13008 Marseille.

1.15 : Utilisation de drones

Le participant est informé que les jours de l'événement, des aéronefs télépilotes (drones) seront utilisés à des fins de tournages, et qu'il pourra se situer au cours de tout ou partie de sa participation à « l'Événement » à moins de 30 mètres de l'aéronef précité.

Le participant est informé de ce que des zones préalablement définies par l'opérateur, identifiées par des plots multicolores et dont l'accès est formellement interdit au public comme aux participants, seront mises en place par l'opérateur afin de permettre un atterrissage en cas d'incident en vol.

1.16 : Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement, les espaces verts et le bord de mer, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le site du Pro Bowl Contest. Des poubelles seront à disposition sur le lieu de « l'Événement ». Elles devront être impérativement utilisées par les participants.

1.17 : Loi applicable – litige

Le présent Règlement est régi par le droit français.

Toute réclamation, en particulier en cas de blessure, devra être faite par écrit, en français ou en anglais, en rappelant le nom, prénom du participant et, adressée au siège de la l'association organisatrice, dans un délai de 5 (cinq) jours après « l'Événement ». Passé ce délai, aucune réclamation ne sera acceptée.

1.18 : Newsletter d'information

L'inscription au Pro Bowl Contest implique obligatoirement pour le participant la réception de courriers électroniques d'informations en amont de la date de déroulement de « l'Événement ». Ces courriers permettront notamment aux participants de recevoir toutes les informations pratiques nécessaires pour la préparation et le bon déroulement de l' « Événement ».



Section 2 - LA COMPÉTITION

2.1 : Sécurité

2.1.1 : Port de protections

Pour les catégories 12 ans et moins (U10/U13), 13-16 ans (U17) et Amatrices, le port du casque, des genouillères et des protège-poignets sont obligatoires.

Pour les catégories 17 ans et plus (U30), Pros Femmes et Pros Hommes, le port du casque est obligatoire. Les protections articulaires sont fortement conseillées par l'organisation.

2.1.2 : Dégagement de l'aire de compétition

Dès qu'une catégorie est appelée à l'échauffement, seuls les compétiteurs de la catégorie concernée ont accès à l'aire de compétition.

Dès qu'un compétiteur est appelé à passer, seul ce compétiteur est autorisé à utiliser le Bowl (skatepark).

2.2 : Affichage des résultats

Les résultats des qualifications seont affichés au point accueil et dans la zone riders de l' « Événement », 30mn après le passage de la dernière catégorie. La liste des qualifiés pour les finales sera diffusée sur le site Internet www.probowlcontest.fr et sur la page facebook de l'événement www.facebook.com/probowlcontest 1h00 après le passage de la dernière catégorie. Les résultats des finales seront révélés au moment des podiums, 20 minutes après le passage de la dernière catégorie.

2.3 : Catégories et classement

2.3.1 : Catégories officielles

Pro Bowl Contest	Fédération Française de Roller Sports
Pros Hommes	Pros Hommes
Pros Femmes	Pros Femmes
17 ans et plus	Amateurs
Filles Amatrices	Amatrices
13-16 ans	U17
12 ans et moins	U13 + U10

2.3.2 : Règles de surclassement

Il n'y a pas de surclassement.



2.3.3: Règles en cas de regroupement de catégories

En dessous de 4 compétiteurs inscrits dans une catégorie officielle, le comité de compétition du Pro Bowl Contest peut les regrouper avec ceux de la catégorie supérieure.

Les résultats des compétiteurs (licenciés FFRS ou non) des catégories inférieures sont pris en compte dans le classement officiel du Pro Bowl Contest en fonction de leur catégorie respective, sauf si leur classement dans la catégorie supérieure leur est plus favorable.

2.3.4 : Attribution des points FFRS

Le Pro Bowl Contest étant ouvert aux non licenciés, un classement séparé des licenciés est établi par la FFRS après l'événement. En fonction de la place obtenue par chaque compétiteur licencié FFRS, les points sont attribués conformément à la réglementation fédérale en vigueur disponible sur le site www.ffroller.fr.

2.4 : Format de compétition

2.4.1 : Format de passage : Run individuel

Un run est caractérisé par un temps de passage durant lequel chaque compétiteur dispose du Bowl (skatepark) individuellement. Durant son passage, le compétiteur enchaîne librement des gestes techniques.

* **2 runs par compétiteurs pour les phases de qualifications.** Le meilleur des 2 runs est pris en compte par les juges pour établir le classement officiel.

* **2 runs par compétiteurs pour les phases finales.** Le meilleur des 2 runs sera pris en compte par les juges pour établir le classement officiel.

Durée des passages (runs)

Durée des passages (runs)	
Catégories Amateurs (12 ans et moins, 13-16 ans, Amatrices, 17 ans et plus)	Catégories Pros (Femmes et Hommes)
50 secondes	75 secondes

2.4.2 : Phases de qualifications

Cette phase sert à désigner les compétiteurs qui peuvent accéder aux finales.

L'ordre de passage est établi selon l'ordre chronologique des inscriptions.

Les 12 premiers de chaque catégorie sont qualifiés pour les phases finales.

Dans le cas où le nombre de participants d'une catégorie est inférieur à 12, l'ensemble des compétiteurs de cette catégorie est qualifié.

En cas d'interruption de la compétition, le classement des qualifications est utilisé pour déterminer le classement final.

Le juge arbitre annoncera le nombre de personnes retenues pour les phases finales avant de commencer les qualifications.

Avant chaque catégorie, le speaker annonce au micro les prénoms et noms de chaque participant.



Le speaker invite ensuite les 4 participants suivants à se préparer en chambre d'appel dans la zone riders.

Si au bout de trois appels micro de la part du speaker dont le premier pour inviter à se présenter en chambre d'appel, un compétiteur ne se présente pas au moment de son passage, il sera déclaré forfait.

2.4.3 : Phases finales

Ces phases ainsi que leurs échauffements sont réservés aux compétiteurs qualifiés dans leur catégorie respective.

Le résultat des qualifications est utilisé pour déterminer l'ordre de passage des finalistes : Les compétiteurs sont appelés dans l'ordre inverse des qualifications : le dernier qualifié commence et le premier qualifié termine.

Avant chaque catégorie, le speaker annonce au micro les prénoms et noms de chaque participant. Le speaker invite ensuite les 4 participants suivants à se préparer en chambre d'appel dans la zone riders.

Si au bout de trois appels micro de la part du speaker dont le premier pour inviter à se présenter en chambre d'appel, un compétiteur ne se présente pas au moment de son passage, il sera déclaré forfait.

2.5 : Echauffement

Le temps d'échauffement avant le passage d'une catégorie est d'au moins 10mn par groupes de 20 compétiteurs. Se référer au programme du Pro Bowl Contest.

ATTENTION : Les échauffements se pratiquant en groupe, il est fortement recommandé d'être vigilant aux trajectoires des autres compétiteurs déjà en pratique dans le bowl avant de se lancer. Les accompagnants, encadrants, éducateurs, entraîneurs et/ou coach n'ont pas accès à la zone sportive de compétition. Il est de la responsabilité de ces derniers de veiller scrupuleusement aux règles d'accès et de sécurité durant les périodes d'échauffements des participants pour lesquels ils ont assuré l'inscription.

2.6 : Rappel des règles

Le présent Règlement de la compétition est affiché sur le site Internet www.probowlcontest.fr/espace-riders, sur le tableau d'affichage des résultats et sera rappelé par le juge arbitre avant l'entraînement officiel de chaque catégorie dans la zone riders.

2.7 : Zone riders

La zone des participants, appelée « zone riders », est réservée exclusivement aux participants de la compétition. 1 accompagnant, entraîneur, éducateur et/ou coach peut accéder à la zone sportive de compétition avec un badge remis lors de l'inscription du participant.

Cette zone est destinée à la préparation des riders avant leur passage en compétition. Le rappel des règles faites par le corps arbitral se fera également dans cette zone.



Section 3 - LE JUGEMENT

3.1 : L'équipe de jugement

Elle est composée de 3 juges de tables (dont un juge arbitre-calculateur) et d'un speaker.

3.1.1 : Le juge arbitre

C'est le responsable de l'équipe de juges et le garant du bon déroulement sportif de l'événement.

Il organise un briefing de l'équipe de jugement pour répartir les tâches de chacun.

Pour garantir des conditions de déroulement optimales, il peut être amené à modifier des caractéristiques du format de passage annoncé par l'organisateur en fonction du nombre d'inscrits effectifs, ou de contraintes extérieures (météo, accident, dégradation d'un élément du Bowl). Il doit alors informer l'ensemble des compétiteurs concernés des modifications au plus tard avant leurs échauffements.

Il s'assure avant le début de chaque épreuve que les compétiteurs aient bien connaissances des règles et que les conditions de sécurité sont requises (Bowl dégagé et en bon état, port des protections obligatoires des compétiteurs).

Il tranche en dernier recours en cas de litige.

Il valide les résultats de la compétition.

Il transmet les résultats à l'organisation du Pro Bowl Contest.

3.1.2 : Les juges de table

Ce sont les personnes en charge de l'évaluation des prestations des compétiteurs.

Ils évaluent les épreuves dans le respect des modalités de jugement de la compétition.

Ils transmettent les résultats au juge calculateur.

3.1.3 : Le juge calculateur

C'est la personne en charge des résultats.

Il collecte et compile les résultats.

3.1.4 : Le speaker

C'est la personne en charge des annonces officielles.

Il fait le rappel des règles pour les compétiteurs et le public (déroulement, notation, temps de passage).

Il annonce le début et la fin de chaque prestation.

Il rappelle les consignes de sécurité (port des protections obligatoires, respect des temps d'échauffements des différentes catégories, respect du passage de chaque compétiteur).

Le speaker ne peut en aucun cas lancer le départ d'un run sans l'accord au préalable du juge arbitre.



3.2 : Modalités de jugement des épreuves

Le mode d'évaluation de jugement du Pro Bowl Contest est le jugement « overall ».
Les 3 juges évaluent l'ensemble de la prestation en fonction de l'impression d'ensemble sur des critères définis comme suit :

Qualifications : chaque participant reçoit une note sur 100 points ainsi décomposée :

- Technique : (40 points)
- Style : (30 points)
- Gestion du run : (30 points)

Finales : chaque participant reçoit une note sur 100 points ainsi décomposée

- Technique : (50 points)
- Style : (25 points)
- Gestion du run : (25 points)

La technique est évaluée au regard de la difficulté des figures réussies, de la proportion de figures difficiles ou engagées tentées durant le run et de la vitesse.

Le style est évalué au regard de la maîtrise des gestes techniques, de leur amplitude et de leur fluidité

La gestion du run est évaluée au regard de l'occupation de la zone sportive, de la polyvalence et de l'originalité des trajectoires.

3.3 : Contestation

Les résultats officiels (qualifications et finales) sont délibérés impartialement par les Juges de « l'Événement ». Les résultats sont fermes, définitifs et non discutables.